



Problèmes après mon déménagement car pas de bail

Par **Leonie**, le **06/07/2010** à **20:27**

Bonjour,

J'ai été locataire depuis 1 an, mais venant d'une autre région quand le propriétaire a accepté mon dossier, dans un premier temps toutes mes pièces envoyées par courrier, le bail devait être régularisé après mon arrivé... il n'a jamais régularisé, je n'ai donc pas eu de bail ou contrat de location signé.

J'ai par contre des quittances de loyer, ce qui prouve bien que j'étais locataire et payais mon loyer tous les mois. Lors de mon départ, il est venu pour l'état des lieux mais n'a pas voulu signer d'état des lieux du fait qu'il n'y avait pas de bail.

Le problème est que le nouveau locataire a signalé 3000 kilowats de trop sur le compteur électrique et de ce fait mon fournisseur d'énergie me facture 250 Euros que je n'ai pas consommé !! La seule façon de contester, d'après eux, c'est d'envoyer l'état des lieux avec le relevé des compteurs, mais comme il n'y a pas d'état des lieux, je ne peux pas prouver...!

Du fait que j'ai des quittances de loyer, ce qui prouve bien que j'étais locataire, puis je forcer le propriétaire de me fournir un état des lieux et si oui, comment m'y prendre ? Merci à vous.